

Créer son emploi grâce au microcrédit

Celui qui est aujourd'hui considéré comme l'inventeur du microcrédit, Muhammad Yunus, a été récompensé cette année du prix Nobel de la paix. L'occasion d'un coup de projecteur mondial sur celles et ceux qui prêtent aux plus démunis pour les aider à monter leur projet. Et il n'y a pas qu'au Bangladesh, le pays d'origine de Muhammad Yunus, que l'on retrouve ces "banquiers des pauvres". En France, Maria Nowak s'est, dès 1989, inspirée des initiatives menées au Bangladesh et dans d'autres pays en voie de développement pour créer l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Plus de 36 000 prêts solidaires ont été octroyés depuis cette date à des personnes qui, pour diverses raisons, ne pouvaient obtenir de crédits de la part des banques classiques : le critère indispensable pour postuler aux microcrédits de l'Adie.

Dans l'Essonne, l'Adie a fêté ses dix ans de présence en décembre dernier. Depuis 1996, l'association a fait confiance à 550 chômeurs ou allocataires du RMI en leur accordant plus de 780 microcrédits afin qu'ils créent leur propre emploi et leur entreprise. Rien que pour 2006, quelque 120 prêts ont été délivrés, sur environ 350 personnes entrées en contact avec l'association. « Il faut que la personne ait déjà bien mûri son projet, prévient Gwénolé Floch, le responsable de l'Adie Essonne. Mais nous apportons aussi beaucoup d'importance à la personne avant d'accorder un prêt. » Motivation, aptitudes commerciales, réseau sont autant d'atouts



Une fois le crédit octroyé par l'Adie, les créateurs d'entreprises bénéficient d'un accompagnement lors de réunions baptisées les "Cercles du lundi". Ces rendez-vous présentent aussi l'intérêt de rompre l'isolement du porteur de projet.

pour mener à bien un projet de création d'entreprise. Au niveau national, les deux tiers des entreprises de services financées par l'Adie concernent les services à la personne (livraison de courses, ménage, réparation d'équipements informatiques ou électroménagers, coiffure à domicile...). D'autres métiers en vogue se dégagent, comme le coaching, les cours à domicile, ou même l'accompagnement au sevrage tabagique. Toutes les bonnes idées sont étudiées.

Le prêt moyen porte sur 3 000 euros

Autre condition pour décrocher un crédit par l'Adie, la nécessité de trouver une personne qui se porte garante sur environ la moitié de la somme prêtée. « Le prêt moyen porte sur 3 000 euros et notre prêt solidaire de base est plafonné à 5 000 euros », précise encore Gwénolé Floch. Au-delà, il existe encore le prêt d'honneur

à taux zéro sans garantie qui peut faire monter l'enveloppe jusqu'à 10 000 euros. Le taux d'intérêt est fixé à 7,02%, soit un taux moins attractif que ceux accordés en général par les banques. Ce sont d'ailleurs certaines d'entre elles qui prêtent à l'Adie, notamment la Banque populaire Rives de Paris, la Banque populaire Val de France, la Caisse d'Epargne ou encore, depuis peu, la BNP Paribas.

« Il faut essayer d'aider les gens qui veulent sortir de l'assista-

nat et qui souhaitent prendre leur vie en main, ils méritent vraiment qu'on les soutienne », estime Jean-Lin Paul, l'un des dix bénévoles de l'Adie Essonne, qui profite de sa retraite pour accompagner les porteurs de projets. « L'âge moyen des personnes qui bénéficient de nos microcrédits est de 30-40 ans, mais on constate de plus en plus de jeunes et des plus de 50 ans », constate le responsable de l'Adie Essonne. Ces deux dernières catégories de personnes ayant plus de difficultés à

décrocher un prêt. L'aide apportée par l'association n'est pas que financière. Les créateurs d'entreprises bénéficient aussi, par exemple, d'un soutien en matière de gestion ou de développement commercial. Ils se retrouvent par petits groupes lors des "cercles du lundi". Grâce à un partenariat avec l'association Ecod'air, l'Adie est même en mesure de leur proposer un ordinateur pour 110 euros, avec trois jours de formation à la clé.

Le taux de survie à trois ans des entreprises soutenues par l'Adie est de 54%. « Mais l'arrêt de l'activité n'est pas forcément un échec, juge Gwénolé Floch, puisque la moitié de ceux qui interrompent leur activité retrouve ensuite un emploi. »

■ Olivier Fermé

• Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), 81, route de Grigny, à Ris-Orangis.
Tél. : 0.800.800.566.
(numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe)



Gwénolé Floch (à gauche), responsable de l'Adie 91 qui vient de fêter ses 10 ans, avec Jean-Lin Paul, ancien salarié de l'industrie et accompagnateur bénévole depuis qu'il est à la retraite.